



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1312

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) pour l'animation économique sur la conférence des maires Porte des Alpes - Soutien au programme d'action 2010 - Convention triennale 2010-2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010

Délibération n° 2010-1312

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) pour l'animation économique sur la conférence des maires Porte des Alpes - Soutien au programme d'action 2010 - Convention triennale 2010-2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le dispositif d'animation économique territorialisée de la Communauté urbaine a été imaginé puis mis en œuvre à partir de l'an 2000 avec l'ambition de répondre aux enjeux de mieux connaître et suivre les projets locaux pour répondre aux attentes des entreprises, d'être plus réactif et de se rapprocher du "temps de l'entreprise" dans la prise en compte de leurs problématiques et de les fidéliser sur le territoire en leur apportant des services spécifiques propres à la Communauté urbaine.

Le plan de mandat 2008-2014 confirme le rôle essentiel de l'animation économique territoriale pour sa capacité à fournir une offre de service complète à destination de toutes les entreprises du territoire.

Cette offre de services se décline selon deux volets :

- une mission qui repose sur les compétences propres de la collectivité pour les problématiques d'environnement urbain des entreprises (voirie, propreté, eau et assainissement, déplacements) ; l'accompagnement des projets d'implantation, transfert ou relocalisation ; les relais de terrain pour la Communauté urbaine dans ses opérations d'aménagement, de gestion de sites, de gestion des déplacements, de l'agenda 21, etc.

- une mission d'interface qui consiste à orienter vers l'interlocuteur pertinent selon le projet de développement voulu (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement etc.) et accompagner la création de services collectifs (plan de déplacement inter-entreprises -PDIE-, crèches, conciergerie, nouveaux produits, etc.).

Ces missions ont aussi vocation à être un outil de veille économique sur l'ensemble du territoire : suivi des compte-clés de l'agglomération, suivi des entreprises en difficulté, suivi des relations avec les acteurs locaux du développement, le tout permettant à la Communauté urbaine une meilleure connaissance de son tissu économique et ce, pour une meilleure anticipation et prise en compte de ses évolutions.

Mise en œuvre

Pour mener à bien ses actions, la Communauté urbaine a contractualisé avec des structures locales sur plusieurs territoires et s'est appuyée sur le périmètre des conférences des maires. C'est dans ce cadre qu'elle conventionne depuis 2003 avec l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) afin de soutenir l'animation économique locale sur la conférence des maires de la Porte des Alpes.

Bilan 2009

- aide à l'implantation/relocalisation : 40 demandes d'implantations,
- information des entreprises et traitement des demandes : rencontre de 96 entreprises avec les problématiques principales d'aménagement de voiries, d'informations sur le marché de l'immobilier, de mesures anti-crise, de propreté et collecte des déchets, de plan déplacement inter-entreprises, etc.,
- développement de services collectifs : suivi de la démarche du plan déplacement inter-entreprises (PDIE) sur le parc technologique et Lyon sud-est, développement de la conciergerie sur le parc technologique et d'une crèche sur le parc du Chêne,
- projets de territoire : suivi des projets du secteur central et de la ZAC Berliet à Saint Priest, de la requalification du jalonnement et de la signalétique de la zone industrielle Mi Plaine, des différentes ZAC du territoire, etc.,
- animation locale de proximité : un comité technique organisé, participation à de nombreuses réunions d'associations d'entreprises, participation à la conférence locale des maires : Schéma d'accueil des entreprises et relations avec les Communes.

Objectifs 2010

- le conseil, l'aide et l'accompagnement des projets d'implantation et de développement des entreprises de ce territoire,
- la mise en place d'une fonction de "veille" du tissu économique de la zone sur le plan de prospection, l'observatoire, l'anticipation de l'évolution interne et structurelle des entreprises, les mutations foncières,
- l'analyse du territoire et la mise en œuvre ou le suivi d'actions de développement et d'aménagement en matière économique, ceci en partenariat étroit avec les acteurs du territoire, notamment les Communes avec l'organisation de comités techniques de zones par exemple,
- la promotion du territoire tant en interne qu'en externe.

Financement

La Communauté urbaine souhaite apporter pour l'exercice 2010 une contribution financière à hauteur de 80 000 € pour la mise en œuvre de ces actions. Depuis 2003, la Communauté urbaine subventionne l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) et, en 2009, la contribution financière de la Communauté était de 79 000 €.

Indicateurs de résultats

Il est prévu dans la convention des indicateurs de résultats :

- améliorer les contacts entreprises comme accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes-clés et pépites, entreprises cleantechs, construction et sous-traitance automobile, etc.),
- accompagner les projets majeurs d'implantation et/ou de relocalisation,
- contribuer à l'animation du Schéma d'accueil des entreprises,
- améliorer l'utilisation de l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) pour son programme d'actions 2010 dans le cadre de l'animation économique de la conférence des maires Porte des Alpes pour la période 2010-2012,

b) - la convention triennale à passer entre la Communauté urbaine et l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 80 000 € sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851, selon l'échéancier suivant :

- 64 000 € en 2010,
- 16 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.